POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'EDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
en charge de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de la vie associative

LE PROJET EDUCATIF QUADRIENNAL

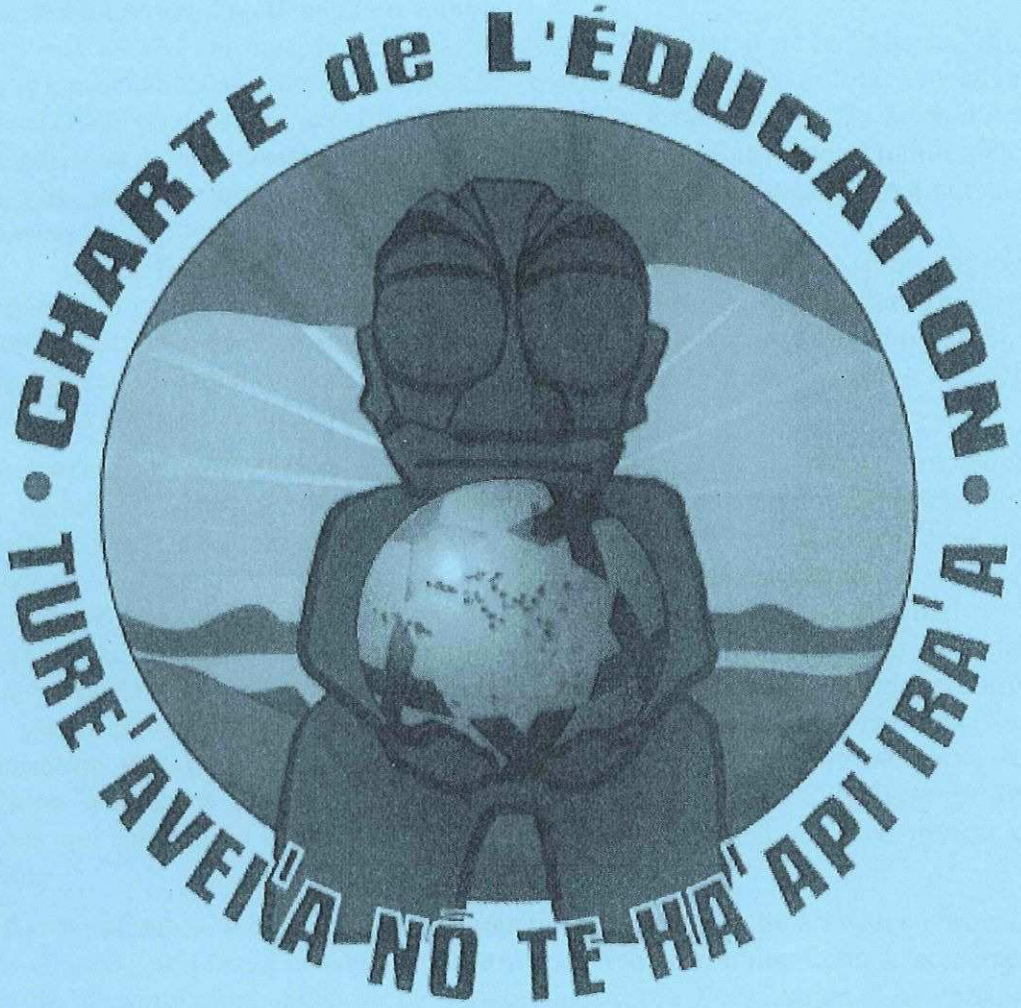

MINISTERE
DE L'EDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

PROJET EDUCATIF QUADRIENNAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DE L'EDUCATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE

PRESENTATION

Le bilan de la précédente charte de l'éducation et les données actualisées de l'état de l'école polynésienne attestent d'une évolution positive du système éducatif. Néanmoins, des difficultés persistantes sont clairement relevées. La relative jeunesse de notre système éducatif et sa croissance rapide les expliquent partiellement. Si nous avons fait beaucoup pour éduquer tous les enfants et pour former tous les enseignants, beaucoup reste à faire. Ainsi en est-il de l'insuffisante prise en charge des élèves ayant des besoins particuliers. De même, les disparités géographiques, économiques et culturelles, souvent cumulées, sont aussi des freins qu'il faut desserrer encore. Aucune de ces raisons n'est fatale si on les prend réellement en compte.

Partant de ces constats, la nouvelle Charte de l'Education de la Polynésie française arrête, pour les dix prochaines années, les orientations essentielles que la politique éducative du Pays doit mettre en oeuvre pour progresser. Elle les traduit par la formule « *une Ecole pour tous, une Ecole performante, une Ecole ouverte.* » Soucieuse de l'efficacité d'un service public déterminant pour l'avenir, elle préconise que ces orientations se traduisent par un engagement sur des objectifs de performance.

Le projet éducatif quadriennal de la Polynésie française présenté répond à cette préoccupation. Il est instauré pour une période de quatre ans. Il s'inscrit dans un cadre national de formation, adapté aux réalités polynésiennes. **Il fixe six orientations prioritaires**, déclinées en objectifs concrets. Chaque objectif est assorti de modalités de mise en œuvre et d'indicateurs pour une évaluation annuelle des performances accomplies.

La première orientation concerne le cursus de la scolarité obligatoire, caractérisé par un socle commun de connaissances et de compétences. La conception du socle oblige à penser différemment l'enseignement et à revoir nos pratiques. Intégrées à des ensembles (les piliers), les disciplines ne sont plus limitées à leur contenu spécifique. Elles deviennent le vecteur d'acquisition de compétences transversales. La maîtrise de la langue française, outil essentiel d'acquisition des autres piliers du socle, est emblématique à cet égard. D'autre part, le socle commun n'est acquis qu'au terme de la scolarité obligatoire. De la sorte, la continuité pédagogique entre l'école et le collège s'impose. Enfin, le socle valorise aussi les langues polynésiennes, instruments de communication et signes de notre diversité culturelle. Le socle commun vise donc à la fois l'acquisition des bases d'une éducation réussie et les outils pour intégrer profitablement les formations qui suivent la scolarité obligatoire. La réussite de tous à ce niveau est notre défi prioritaire.

La deuxième orientation vise l'acquisition des moyens de s'insérer correctement dans la vie. Elle concerne le cursus postérieur à celui de la scolarité obligatoire. Il se caractérise par des parcours de détermination, reliés à une solide éducation à l'orientation. Les parcours conduisent progressivement les élèves d'un tronc commun vers des voies spécifiques. L'orientation, véritable compétence à acquérir, les aide à mieux maîtriser la construction de leur parcours. L'action conjointe de ces deux leviers, devra se traduire par une diminution notable de la déscolarisation et

par l'élévation du nombre d'élèves accédant à une certification ou à une qualification en rapport avec un projet personnel de formation. C'est nécessaire pour entrer plus facilement dans la vie active ou pour poursuivre des études supérieures. C'est aussi la garantie d'une meilleure insertion dans l'environnement social et culturel et d'une bonne capacité d'adaptation aux constantes évolutions du monde.

La troisième orientation concerne la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Le Pays s'engage à créer pour chacun d'eux, quelle que soit sa zone de scolarisation, son origine sociale ou la spécificité de ses difficultés, les conditions pour effectuer un parcours de formation réussi. Cette orientation vise à réduire les disparités entre les établissements ou les écoles, en fonction de leur isolement géographique et de leur contexte social et économique de recrutement. Elle concerne aussi l'amélioration des conditions de prise en charge des élèves handicapés ou malades, afin de leur garantir le meilleur parcours possible de formation. Autrement dit, dans un souci d'équité, il s'agit de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin.

La quatrième orientation a pour but l'accueil des élèves dans un contexte de vie scolaire propice à la réussite. Tous les élèves passent beaucoup de temps dans les établissements, en plus des heures d'enseignement. Les conditions matérielles et humaines de leur accueil doivent être améliorées. Cela concerne en particulier la qualité de l'accueil dans les internats. Par ailleurs, les familles, piliers de la communauté éducative, se tiennent souvent à l'écart de la vie scolaire. Il faut donc valoriser leur rôle de soutien de l'engagement des équipes pédagogiques et des élèves dans la voie de la réussite. Enfin, en liaison avec les enseignements, la vie scolaire doit offrir du temps et des moyens pour valoriser le contexte polynésien, l'ouverture à la région Pacifique, à l'Europe et au Monde.

La cinquième orientation lie l'amélioration de la réussite des élèves et celle de la formation professionnelle des enseignants et du pilotage des écoles et des établissements. L'accompagnement des élèves doit être de plus en plus personnalisé. En même temps, les compétences à acquérir relèvent de plus en plus de l'interdisciplinarité. Cette prise en charge globale des élèves nécessite que l'accent soit mis sur le travail en équipe. Les personnels de direction et de formation doivent être des relais pédagogiques et éducatifs de première importance en ce domaine. De même, il faut que chaque heure d'enseignement soit profitable. Pour cela, les acquis de la recherche pédagogique et de la formation initiale ainsi que les apports de la formation continue doivent être massivement réinvestis dans les pratiques. L'inspection des personnels est le levier majeur de l'adaptation et de l'amélioration constante de ces pratiques.

La sixième orientation porte sur le fait que la Polynésie française s'est fixée comme nouvel objectif d'amener 70% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Il est primordial que le ministère de l'éducation, ses services ainsi que les écoles, centres et établissements se dotent d'outils et de moyens d'évaluation qui permettent le suivi de l'évolution du système éducatif : suivi des élèves, répartition des ressources humaines et des moyens, ajustements pédagogiques ou administratifs, en vue de parvenir à une évaluation objective et pertinente de la politique éducative. Par ailleurs, le ministère de l'éducation et ses services jouent un rôle capital dans le maintien du lien entre tous les membres de la communauté éducative et ce à tous les niveaux. Les moyens sont donnés pour permettre à la société tout en entière d'être éducative.

La réussite scolaire relève d'un ensemble de facteurs à prendre simultanément en charge. Les changements pédagogiques gagnent donc en efficacité lorsque les autres conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecole sont aussi suffisantes. Ce projet éducatif est l'instrument pour relever le défi de l'amélioration urgente et durable des conditions de la réussite de nos élèves. Chaque maillon de la communauté éducative doit se sentir solidaire de sa mise en œuvre. C'est à ce prix qu'il deviendra réalité.

PREMIERE ORIENTATION
DONNER AUX ELEVES LES BASES D'UNE EDUCATION ET D'UNE FORMATION REUSSIES

OBJECTIF GENERAL

Au cours de la scolarité obligatoire, conduire les élèves à acquérir des compétences et des connaissances indispensables à une poursuite des études.

Cette orientation concerne le niveau de la scolarité obligatoire. Elle fait de la maîtrise de la langue française la première priorité. Elle met l'accent sur les langues polynésiennes, en tant qu'instruments de culture et de communication ainsi que sur l'anglais, langue vivante étrangère, majoritaire dans la zone Pacifique. Elle n'exclut en rien le reste des programmes et enseignements.

Objectif opérationnel 1

faire acquérir aux élèves les contenus du socle commun de connaissances et de compétences, à chacun des paliers de la scolarité obligatoire.

Conformément au 2.1.3 de la Charte de l'éducation: «*L'Ecole s'attache à la réussite de chaque élève. L'enseignement dispensé à l'école et au collège garantit à chacun l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. Ce même enseignement est dispensé dans les centres de jeunes adolescents et dans les centres d'éducation aux technologies appropriées au développement ici dénommés centres.*»

Cet objectif sera atteint en veillant à la mise en place d'actions aux divers niveaux du système éducatif.

- **dans la classe**

L'enseignant veille à la bonne couverture des programmes, seule garante de l'atteinte des objectifs notionnels du socle.

Il place les élèves dans des situations pédagogiques diversifiées, au cours desquelles sont mobilisées des capacités différentes de prise d'informations, de raisonnement, de production orale et écrite, de communication, d'échange, d'argumentation.

En fonction du niveau de scolarité et des phases d'apprentissage, il propose des tâches simples, automatisables, correspondant aux items du socle. Il propose aussi des tâches complexes, nécessitant la mobilisation et la mise en relation de capacités et connaissances acquises par ailleurs et permettant en outre d'évaluer globalement certains domaines.

L'élève est pris en charge de manière individuelle, soit dans un groupe ayant des besoins comparables aux siens, soit dans le cadre d'activités personnalisées lui permettant de progresser et d'être valorisé.

- **dans l'école, le centre ou l'établissement**

Lors de concertations régulières, les enseignants définissent les priorités de formation aux divers niveaux de la scolarité et au cours de l'année scolaire. Ils conçoivent les dispositifs d'évaluation des différents domaines du socle en jouant, comme précisé plus haut, sur des types de tâches différents.

- **au niveau central**

Les services de l'éducation organisent des séminaires regroupant les inspecteurs, conseillers pédagogiques et formateurs. Ils permettent de mutualiser les réflexions et propositions relatives à la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences.

Des stages d'école ou d'établissement sont organisés pour fournir aux équipes les outils nécessaires à la construction de leur projet de mise en œuvre et d'évaluation du socle.

Tous les stages consacrés à des thématiques disciplinaires comportent un volet relatif au socle commun.

Le réseau des coordonnateurs pour les "programmes personnalisés de réussite éducative" est mobilisé pour l'accompagnement des équipes.

1ère orientation-objectif opérationnel 1
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% d'élèves maîtrisant en fin de CE1 des compétences du palier 1 du socle commun				
% d'élèves maîtrisant en fin de CM2 les compétences du palier 2 du socle commun (y inclus B2i)				
% d'élèves maîtrisant en fin de collège l'ensemble des compétences du socle commun (y inclus B2i)				

***

Objectif opérationnel 2
faire acquérir aux élèves une compétence de communication en langue française, suffisante pour suivre profitablement un cursus de formation générale, technologique ou professionnelle, au-delà de la scolarité obligatoire.

«Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française […] à l'oral comme à l'écrit, relève de l'enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines.» Inscrite dans le socle commun, l'intention est primordiale lorsque l'école est le seul endroit où sont mis en jeu des usages spécifiques de la langue française, en particulier ceux qui relèvent de l'écrit.

L'objectif affiché sera atteint par une pratique quotidienne et intensive, seul moyen d'acquérir la capacité à s'exprimer avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit, à lire avec fluidité et à comprendre ce qu'on lit, à écrire sans fautes spontanément ou sous la dictée. Chaque équipe pédagogique doit inscrire dans son projet les méthodes pédagogiques à même de faire progresser les résultats.

- **Conduire les élèves à une pratique correcte de la langue française par des approches transversales.**

Le français, principale langue d'enseignement, conditionne l'acquisition des savoirs disciplinaires. Réciproquement, les disciplines sont le contexte concret, diversifié, ouvert sur le monde, dans lequel s'enracine l'acquisition de la langue. Chaque enseignant est donc le garant du lien entre l'acquisition d'un bon usage de la langue et celle des connaissances dans sa discipline.

Un mode d'emploi du socle commun doit relier explicitement le pilier « maîtrise de la langue française » aux autres piliers. Les inspecteurs, les conseillers pédagogiques et les personnes ressources aideront à dresser, aux différents paliers, le répertoire des capacités de communication orale et écrite à travailler transversalement ainsi que leurs modalités d'évaluation.

Les dispositifs et démarches pédagogiques qui font des élèves les acteurs de leurs apprentissages (travaux par ateliers, groupes de compétences, interdisciplinarité, démarche de projet, etc.) sont à privilégier en tant qu'outils mettant les élèves en situation de mieux communiquer en français, à l'oral et à l'écrit.

Le mode d'emploi du socle et l'utilisation de méthodes actives pour l'amélioration de la pratique de la langue française font l'objet de sessions de formation continue regroupant en particulier des enseignants du cycle 3 de l'école et de 6ème et de 5ème du collège.

- **Conduire les élèves vers la maîtrise de la langue française par des approches spécifiques.**

La fréquentation de la littérature et l'étude de la langue permettent de passer d'une pratique courante à la maîtrise de la langue.

La littérature relève de deux piliers du socle : la culture humaniste et la maîtrise de la langue. Les activités de lecture privilégiant le sens et la compréhension doivent être préférées aux approches formelles et technicistes (cf. rapport de l'IGEN en Polynésie française, 2007). Les premières motivent les élèves à dire, lire, écrire ; les secondes, par leur abstraction, les en éloignent.

Des sessions de formation sont offertes aux professeurs des écoles et aux professeurs de lettres pour faire évoluer les pratiques en ce sens.

Le Centre de lecture, chargé de promouvoir la lecture, y contribue.

L'étude de la langue ne se limite pas à l'étiquetage de fonctions ou de catégories. La connaissance pratique du fonctionnement de la langue permet aussi d'automatiser des outils sans lesquels on ne peut accéder à une expression normée.

Les outils à automatiser sont : les correspondances entre l'oral et l'écrit pour lire, les paradigmes de conjugaison oraux et écrits, la connaissance des 1500 mots les plus fréquents de la langue française, les règles générales d'accord en genre et en nombre, la pratique de la dérivation lexicale, les transformations de base des phrases ou des groupes fonctionnels. Les conseillers pédagogiques et les personnes ressources établissent, par niveau, ce qu'il faut savoir et savoir faire.

Les activités d'automatisation vont de l'apprentissage par cœur oral et écrit, à la copie ou à la dictée sous toutes leurs formes, en passant par la reconstitution de textes, les exercices structuraux oraux ou écrits etc. Les performances doivent être progressivement cumulées.

Des dispositifs particuliers sont instaurés pour accompagner les élèves qui rencontrent des difficultés : maîtres surnuméraires, groupes de compétences, PPRE, intervention d'enseignants spécialisés, aménagements des horaires des élèves, etc.

Lorsque les difficultés sont liées à la situation de contact de langues de la Polynésie française, le recours à des outils d'apprentissage du français langue non maternelle est indispensable pour éliminer des interférences classiques.

1ère orientation-objectif opérationnel 2
Indicateurs de performance

.	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre d'écoles (1er degré) ou de classes (collèges) pour lesquelles est formalisé un projet spécifique relatif à la maîtrise de la langue				
Nombre de PPRE proposés, orientés sur la maîtrise de la langue				
% d'enseignants ayant installé des automatismes relatifs à la maîtrise de la langue (à l'exception de la mémorisation de poèmes)				
% de copies de français du DNB traduisant une maîtrise suffisante de la compétence 1 du socle commun de connaissances et de compétences				

***

Objectif opérationnel 3
faire acquérir aux élèves le niveau B1 du cadre européen commun de référence en langues, dans une des langues polynésiennes enseignées.

Les élèves scolarisés en Polynésie française communiquent majoritairement en français et ont des performances en langues polynésiennes très hétérogènes. L'école, le centre et le collège parviennent difficilement à intégrer le niveau réel de chaque élève. En même temps, les programmes prévoient de dispenser certains enseignements disciplinaires en langues polynésiennes. Cette obligation présuppose que les élèves ont un niveau de maîtrise minimum et commun. Pour acquérir ce niveau, il faut une répartition des apprentissages échelonnée sur l'ensemble du cursus de la scolarité obligatoire.

On constate aussi que nombre d'élèves vivent dans des contextes où les langues polynésiennes sont utilisées. Sous certaines conditions, il n'est pas irréaliste d'avoir pour objectif de leur faire acquérir plus vite les niveaux A1 et A2 et d'atteindre le niveau B1 en fin de scolarité obligatoire. Pour cela, cinq chantiers doivent être engagés et rapidement menés à terme :

- généraliser à 5 heures hebdomadaires au moins l'enseignement des langues polynésiennes à l'école maternelle. A ce moment, l'adaptabilité linguistique des enfants est la meilleure et les domaines abordés ne sont pas encore l'objet de programmes et d'évaluations stricts ;
- élaborer un programme complet, du cours préparatoire à la 3ème du collège, en consacrant la majeure partie du temps imparti à l'enseignement de la communication. Les élèves qui ont acquis une compétence de communication suffisante intègrent alors des groupes où les langues polynésiennes sont utilisées au titre de langues d'enseignement ;
- mettre en place un dispositif de certification destiné à accroître le nombre d'enseignants capables d'enseigner leur discipline dans une langue polynésienne ;
- former les professeurs à la didactique utilisée par le cadre européen commun de référence en langues, reprise par le socle commun et utilisée pour élaborer le programme polynésien ;
- produire les outils pédagogiques susceptibles de faciliter la mise en œuvre des programmes.

1ère orientation-objectif opérationnel 3
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% d'élèves de 3ème maîtrisant une langue polynésienne au niveau B1				
% d'enseignants du premier degré disposant d'une habilitation pour l'enseignement d'une langue polynésienne				
% d'enseignants résidents (CIMM) du second degré disposant d'une certification pour l'enseignement de leur discipline dans une langue polynésienne				
% d'enseignants de tahitien – français impliqués dans une action de liaison école-collège				

***

Objectif opérationnel 4
faire acquérir aux élèves le niveau A2 du cadre européen commun de référence en anglais, langue vivante étrangère majoritaire dans la zone Pacifique.

La communication en langue étrangère suppose la capacité de comprendre, de s'exprimer et d'interpréter des pensées, des sentiments et des faits, à l'oral comme à l'écrit, dans diverses situations.

La maîtrise de l'anglais à un niveau de compétence du cadre européen commun de référence pour les langues le plus élevé possible implique un parcours de formation cohérent, de l'école au collège, puis au lycée général et technologique ou au lycée professionnel. Pour cela, cinq chantiers doivent être engagés et rapidement menés à terme :

- généraliser l'enseignement de l'anglais, dans toutes les écoles, en commençant par le cours moyen 2.
- expliciter pour tous (enseignants et élèves), des pratiques pédagogiques diversifiées permettant de rendre les élèves actifs dans les cinq activités langagières définies par les programmes d'enseignement.
- former les enseignants du premier degré à la didactique de l'anglais, en cohérence avec le cadre européen commun de référence pour les langues et avec les pratiques développées dans le second degré, en vue d'obtenir une habilitation ou une certification.
- développer les actions de liaison école-collège, notamment en matière d'évaluation des acquis des élèves et de mise en place de groupes de niveaux de compétences.
- développer les relations internationales avec les pays anglophones du Pacifique, notamment par l'usage des moyens modernes de communication.

1ère orientation-objectif opérationnel 4
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Evolution du nombre de classes de l'école primaire dispensant un enseignement de l'anglais				
% d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais				
% d'élèves de 3ème ayant atteint le niveau A2 de maîtrise de l'anglais (ou une autre langue vivante étrangère)				
% d'enseignants du premier degré ayant une habilitation pour l'enseignement de l'anglais				
% d'enseignants du second degré impliqués dans une action d'enseignement de l'anglais à l'école				

DEUXIEME ORIENTATION
DONNER A TOUS LES ELEVES
LES MOYENS DE S'INSERER CORRECTEMENT DANS LA VIE

OBJECTIF GENERAL

Permettre à tous les élèves d'obtenir une certification ou une qualification en les rendant maîtres de leur parcours de formation initiale et continuée.

Cette orientation concerne déjà les élèves en cours de scolarité obligatoire. Elle devient fondamentale lorsqu'ils passent au niveau supérieur de leur cursus scolaire. Elle met en jeu l'accompagnement des élèves dans leurs parcours. Elle met l'accent sur l'éducation à l'orientation tout au long de la vie en vue d'obtenir un niveau de résultat en rapport avec leur projet personnel de formation.

Objectif opérationnel 1

définir un projet de scolarisation à long terme afin de mieux intégrer les jeunes dans la société.

La construction d'un projet de scolarisation nécessite la mise en place d'une éducation à l'orientation. Elle constitue un volet « orientation » du projet d'établissement décliné par niveau d'enseignement. Cette phase nécessite l'élaboration d'un livret sur l'éducation à l'orientation à l'usage des professeurs. Il doit comporter des actions cohérentes et continues de la 6ème à la 3ème du collège. Au lycée, ce livret est fait pour être utilisé dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Au lycée professionnel, pour les élèves proche de l'insertion, il convient d'y valoriser leurs savoir-faire.

Le projet de scolarisation passe par l'accompagnement de l'élève dans un travail sur le sens des études, l'ambition, la motivation et l'estime de soi. Cela suppose le suivi et l'analyse du recueil des demandes d'orientation des jeunes et des familles, sur des périodes de quatre ans : de la 6ème à la 3ème, de la 2nde à la terminale générale, technologique, ou professionnelle.

De son côté, l'institution doit mettre en place une offre de formation diversifiée, lisible et cohérente, intégrant les passerelles pour les poursuites d'études. Il s'agit de renforcer la qualité de l'offre de formation et de qualification afin de la rendre plus efficace au regard du marché de l'emploi.

2ème orientation-objectif opérationnel 1
Indicateurs de performance

1.1. Volet résultats scolaires du projet de scolarisation

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% d'élèves d'une cohorte ayant obtenu un diplôme professionnel de type CAP ou BEP				
% d'élèves d'une cohorte ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve anticipée de français de la classe de 1ère				
% d'élèves d'une cohorte ayant obtenu le diplôme du baccalauréat (par filière et par mentions)				
% d'élèves d'une cohorte de bacheliers ayant obtenu le diplôme du BTS				
% d'élèves d'une cohorte, inscrits à l'université et entrant en 3ème année de licence				
% d'élèves ayant accédé à une filière par une « passerelle » d'orientation en cours de scolarité				

1.2. Volet « orientation » du projet de scolarisation

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% de volets « orientation » intégrés aux projets d'établissement				
% d'élèves utilisateurs d'un « livret » spécifique dédié à l'éducation et à l'orientation				
% de progressions détaillées inscrites dans les programmes d'action des volets « orientation » au collège et au lycée				
% d'analyses effectives, par les établissements, des demandes formulées par les familles en matière d'orientation				
Evolution du nombre de passerelles proposées dans l'offre de formation professionnelle des lycées				

***

Objectif opérationnel 2

adapter et affiner les procédures d'orientation et d'affectation, ainsi que les critères d'admission.

Les effets des procédures d'affectation doivent être analysés afin d'actualiser annuellement des critères essentiels garantissant la meilleure orientation possible des élèves. Il y va de la transparence des procédures en direction des usagers, ainsi que de la fluidité optimale des parcours. Il faut donc instaurer une véritable traçabilité des demandes d'orientation, par l'utilisation d'outils informatisés performants. De même, il faut utiliser à leur optimum les offres de formation disponibles, dès l'accès au lycée ou au lycée professionnel, afin d'assurer une véritable lutte contre la déscolarisation ou le décrochage.

2ème orientation-objectif opérationnel 2
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% de documents de suivi réalisés par les établissements (taux de pression des demandes, taux de satisfaction, hiérarchisation des vœux des candidats à une affectation)				
% d'élèves ayant émis au moins trois vœux d'affectation, par établissement d'origine				
% d'élèves non affectés à l'issue des procédures d'affectation, par établissement d'origine				
% d'élèves proposés à la phase de post-affectation, par établissement d'origine				
Nombre de poursuites d'études supérieures en Polynésie française, en Métropole ou autres				

***

Objectif opérationnel 3
favoriser les relations entre le monde professionnel et les acteurs de l'éducation.

Chaque lycée ou lycée professionnel met en place des rencontres entre les élèves et les acteurs concernés par l'emploi et la formation. Cette disposition inclut les contacts entre l'Université de la Polynésie française et les établissements d'enseignement.

De même, les partenaires extérieurs à l'institution sont associés à la mise en place de parcours de découverte des métiers et des formations pour les collégiens.

Des dispositifs relevant de la mission générale d'insertion des établissements, comme les formations complémentaires d'initiative locale, doivent être développés, en relation avec les besoins exprimés par les entreprises locales.

2ème orientation-objectif opérationnel 3
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de rencontres organisées dans les établissements entre les élèves et les acteurs concernés par l'emploi				
Nombre de parcours de découverte des métiers et des formations mis en place par les collèges				
Nombre d'actions relevant de la mission générale d'insertion, mises en œuvre par les établissements				

***

Objectif opérationnel 4
développer des capacités transversales en favorisant des approches pédagogiques innovantes.

Les pédagogies actives mettent les élèves en situation de développer plus facilement leurs compétences. Le travail par projet interdisciplinaire et le travail sur soi par l'éducation à l'orientation (EAO) sont indispensables. Ils conduisent les élèves à mieux s'impliquer dans leur formation.

La différenciation pédagogique, comme moyen d'accompagner les élèves de manière personnalisée, doit être réellement intégrée aux pratiques d'enseignement. Elle permet à tous d'apprendre et de se développer de façon optimale. Pour atteindre des objectifs communs, chaque élève doit se voir attribuer des tâches correspondant à ses besoins ou à ses possibilités.

Les actions innovantes d'enseignement, au lycée et au lycée professionnel, sont mises en valeur et mutualisées, par exemple en les affichant dans un répertoire. Il s'agit d'inciter les équipes à s'engager dans une réflexion pédagogique et didactique favorisant l'innovation. Une attention particulière est portée aux projets qui ont pour objectif de repérer et prendre en charge les difficultés des élèves dans les apprentissages. Il en est de même pour les projets qui visent à intégrer judicieusement la réalité géographique et socio culturelle du pays.

Enfin, les acteurs de la communauté éducative – enseignants, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologue, etc. – doivent agir de manière concertée.

2ème orientation-objectif opérationnel 4
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de réunions programmées et tenues pour la concertation autour du « projet de l'élève »				
Nombre de séances d'information ou d'éducation à l'orientation tenues en direction des élèves par les équipes éducatives, avec action concertée du professeur principal et du conseiller d'orientation psychologue				
Nombre de journées de formation engagées par l'établissement dans le cadre du plan d'actions de formation				
Nombre de journées de formation suivies par l'établissement à l'initiative du centre d'information et d'orientation				
Nombre d'actions de formation initiées et organisées en bassin de formation sur le thème du « projet de l'élève » de collège et de lycée				
Nombre d'actions innovantes effectivement arrêtées, proposées et mises en œuvre au sein des établissements				

***

Objectif opérationnel 5
mettre en place un observatoire de l'insertion professionnelle pour mieux adapter l'offre à la demande.

Ceci suppose la création d'un dispositif structuré, fondé sur une définition des protocoles d'observation, le repérage des acteurs, le recensement et la mutualisation de banques de données partagées. Ce dispositif se dote d'un outil pour mieux connaître les conditions d'insertion des jeunes et les aider à préparer leur orientation. Il s'appuie sur les données d'une enquête auprès de tous les jeunes sortis du système éducatif.

Les résultats de cette enquête annuelle constituent une banque de données statistiques pour le suivi territorial de l'évolution des conditions d'insertion des jeunes, plusieurs mois après leur sortie d'une formation professionnelle ou technologique (C.A.P., B.E.P., Bac technologique ou professionnel… jusqu'au B.T.S.). L'enquête fournit notamment des résultats précis sur les différences d'insertion en matière d'accès à l'emploi et de qualité de l'emploi en corrélées avec les niveaux et les domaines de formation. Les données de l'enquête donnent un état de la situation de l'emploi à l'issue des différentes filières de formation.

2ème orientation-objectif opérationnel 5
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de partenaires institutionnels engagés dans la démarche « observatoire de l'insertion professionnelle »				
% de réponses recueillies par l'observatoire de l'insertion professionnelle auprès des publics visés				
% d'insertion professionnelle effective des publics à N+2ans				

TROISIEME ORIENTATION
DEVELOPPER UN CONTEXTE DE SCOLARISATION QUI PERMETTE DE REPONDRE AUX BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS DE TOUS LES ELEVES.

OBJECTIF GENERAL

Créer pour chaque élève, quelle que soit la zone de scolarisation, l'origine sociale ou la spécificité de ses difficultés, les conditions pour effectuer un parcours de formation réussi.

Cette orientation vise à réduire les différences entre les écoles ou les établissements, quelle que soit leur situation géographique ou sociologique. Elle concerne aussi la prise en charge des élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant.

Objectif opérationnel 1

développer un contexte de scolarisation favorable en termes de ressources humaines.

Des inégalités de traitement sont observables dans les réponses apportées, en termes de ressources humaines, aux besoins éducatifs particuliers des élèves, selon leur secteur géographique de scolarisation.

Pour les élèves en grande difficulté scolaire, les ressources humaines des dispositifs de formation pré-professionnelle des centres pour jeunes adolescents (CJA) et des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) doivent être mutualisées quand elles se trouvent dans un même bassin de formation.

D'une façon générale, des partenariats conventionnés sont à développer entre les établissements scolaires et les établissements et services médicosociaux et sanitaires. Ainsi, la presqu'île de Tahiti, l'île de Moorea, les Iles sous le Vent et les archipels éloignés doivent bénéficier des actions de médecine de santé scolaire.

La concertation entre les personnels des établissements scolaires et les différents services médicaux et sociaux est renforcée dans la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation pour tous les élèves présentant un handicap. Il en est de même pour la mise en œuvre des projets d'accueil individualisé pour tous les élèves qui présentent une maladie chronique, où qu'ils se trouvent scolarisés.

Des cellules d'écoute et d'information sont mises en place pour les familles très isolées.

3ème orientation-objectif opérationnel 1
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé dans leur sixième année				
% d'élèves handicapés bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)				
% d'élèves handicapés de plus de 14 ans bénéficiant d'un projet personnalisé de formation (PPF)				
% d'écoles et d'établissements ayant une cellule d'écoute et d'information des familles				
% d'élèves relevant d'un partenariat avec des établissements et services médicosociaux et sanitaires				

Objectif opérationnel 2
développer un contexte de scolarisation favorable en termes de ressources matérielles.

Tous les établissements d'enseignement offrent des conditions de scolarisation confortables, modernes et adaptées à la diversité des publics accueillis. Pour la réussite des enfants, des moyens supplémentaires sont attribués aux écoles, aux centres et aux établissements scolaires situés dans les secteurs défavorisés ou très isolés.

La mutualisation des ressources matérielles des différents dispositifs de formation pré professionnelle, tels que les CJA et les SEGPA, est systématiquement recherchée.

Une cartographie des besoins de l'enseignement du second degré, en termes de postes et d'implantation des dispositifs de formation pré professionnelle, sera rapidement établie en liaison avec l'enseignement du premier degré.

3ème orientation-objectif opérationnel 2
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% de moyens supplémentaires attribués aux écoles et établissements des secteurs défavorisés, par rapport aux établissements d'autres secteurs				
% de moyens supplémentaires attribués aux écoles et établissements des archipels éloignés				
Nombre de conventions de mutualisation des ressources matérielles entre les CJA et les SEGPA				

***

Objectif opérationnel 3
développer un contexte de scolarisation favorable au niveau pédagogique.

A l'école maternelle, l'accueil des enfants des zones urbaines défavorisées ou des archipels éloignés est favorisé, dès deux ans.

Des actions de prévention de la grande difficulté scolaire sont systématiquement conduites à l'école, au centre et à l'entrée au collège.

Les enseignants des classes ordinaires différencient leur enseignement pour répondre de manière adaptée aux besoins éducatifs particuliers des élèves en difficulté de leur classe.

Des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), élaborés par l'équipe pédagogique et discutés avec la famille, sont présentés aux élèves qui doivent en comprendre la finalité.

Les pratiques généralisées d'accompagnement et de soutien scolaire des élèves en écart d'apprentissage renforcent le dispositif.

Les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté dans les premier et second degrés sont généralisés et mis en continuité. Les petits collèges des îles bénéficient de dispositifs souples d'enseignement général adapté, notamment en 6ème et 5ème .

La continuité de l'enseignement des langues polynésiennes est assurée dans les CJA et les SEGPA pour les élèves en grande difficulté. Il est nécessaire qu'à l'issue de leur parcours scolaire ils aient acquis une maîtrise suffisante de leur langue, pour la communication extrascolaire. D'autre part, la capacité à verbaliser dans une langue polynésienne peut être un moyen de réguler ce qui se passe dans le cadre de la vie scolaire.

Le contrôle pédagogique par les corps d'inspection porte sur le contenu des enseignements, la qualité des apprentissages et les conditions dans lesquelles ils sont dispensés.

3ème orientation-objectif opérationnel 3
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% d'élèves de deux ans scolarisés dans les écoles des secteurs défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés				
% d'établissements proposant un accompagnement et un soutien scolaire aux élèves en écart d'apprentissage				
Nombre de programmes personnalisés de réussite éducative dans les écoles, collèges et lycées				
Nombre de dispositifs souples d'enseignement général adapté dans les collèges scolarisant moins de cinq cents élèves				

***

Objectif opérationnel n°4
accueillir les enfants et les adolescents présentant un handicap et assurer une continuité éducative suffisante aux enfants hospitalisés.

Une réglementation spécifique est adoptée concernant les élèves présentant un handicap ou une maladie invalidante. Elle est applicable en Polynésie française à tous les degrés de la scolarisation.

Les enfants et les adolescents présentant un handicap sont accueillis dans le lieu de scolarisation le plus proche de leur domicile qui devient leur établissement de référence. L'équipe éducative examine avec la famille les aménagements et les mesures spécifiques à prendre pour assurer la réussite de leur scolarisation dans l'établissement scolaire de référence ou dans un autre établissement scolaire, voire à temps partiel ou à temps plein dans une unité d'enseignement d'un établissement médicosocial ou sanitaire.

Un plan de rattrapage sur cinq années est élaboré en matière de mise aux normes et d'accessibilité des établissements, d'organisation des modalités de transport adapté, de matériels et d'aménagements pédagogiques spécifiques, de partenariat avec les établissements et services médicosociaux et sanitaires. En particulier, l'accessibilité est inscrite au cahier des charges des constructions des établissements des premier et second degrés.

Des dispositifs pour assurer une continuité de scolarisation des enfants hospitalisés sur une longue durée ou dans l'incapacité de rejoindre un lieu d'enseignement sont mis en place.

Une cartographie des besoins pour l'enseignement du second degré est établie en termes de postes et d'implantation d'unités pédagogiques d'intégration scolaire (UPI) en continuité avec les classes d'intégration scolaire du premier degré (CLIS) et en liaison avec les établissements et les services de suivi médicosociaux et sanitaires.

Une carte des formations et des parcours accessibles aux élèves présentant différents handicaps est proposée aux familles.

Un plan de formation diversifié des personnels du cadre d'Etat pour la Polynésie français dans le domaine de l'Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés (ASH) est proposé tant dans les enseignements du premier degré que du second degré

3ème orientation-objectif opérationnel 4
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% d'élèves handicapés bénéficiant d'un accompagnement de vie scolaire individuel ou collectif				
% d'élèves hospitalisés ou dans l'incapacité de fréquenter un lieu d'enseignement et bénéficiant d'un dispositif leur permettant de poursuivre leur scolarité				
% d'écoles ou d'établissements accessibles aux élèves handicapés				

.

QUATRIEME ORIENTATION
ACCUEILLIR LES ELEVES
DANS UN CONTEXTE DE VIE SCOLAIRE PROPICE A LA REUSSITE

OBJECTIF GENERAL

Créer les conditions d'une vie scolaire favorisant les apprentissages et le bien-être, l'émergence de la citoyenneté et l'ouverture au monde proche ou lointain.

Cette orientation concerne l'ensemble de la vie scolaire : les conditions matérielles et humaines de l'accueil, les rapports avec les familles, le rôle de la communauté éducative ; l'engagement et la responsabilisation des équipes et des élèves, les actions en faveur d'une démarche de qualité dans les internats ; le rapport au contexte polynésien dans ce qu'il a de valorisant et l'ouverture à la région Pacifique et à l'Europe.

Objectif opérationnel 1
développer un contexte de vie scolaire favorable
en termes de conditions matérielles et humaines d'accueil.

- **Par l'amélioration du cadre scolaire**

La première mesure concrète pour favoriser le dialogue entre tous les usagers de la communauté scolaire consiste à leur offrir un cadre favorable. Cela passe par la mise en place d'une politique et d'une démarche de qualité de l'accueil dans chaque école ou établissement (espace-accueil, communication, signalétique, livret, brochure, etc.).

- **Par une démarche commune d'exigence**

Chaque école, centre ou établissement définit des exigences bien identifiées et partagées par toute la communauté scolaire, à propos du cadre de vie (bâtiments, espaces verts, aménagements, équipements, etc.), du vivre ensemble, de l'éco responsabilité et dans le respect et l'application du règlement intérieur.

- **Par la construction d'une identité**

L'obligation de créer et de développer une culture d'établissement devient prioritaire dans chaque école, centre ou établissement. L'ambition première est de fédérer la communauté formée par les élèves, les parents et l'équipe éducative autour d'une identité forte qui valorise l'élève et développe chez lui un sentiment positif d'appartenance. Chaque école, centre ou établissement s'engage dans une démarche de développement durable.

4ème orientation-objectif opérationnel 1
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Evolution du nombre d'espaces parents d'école ou d'établissement				
Evolution du taux de satisfaction des usagers (indicateur à créer dans l'école ou l'établissement)				
Evolution du nombre de projets innovants dans le domaine de la vie scolaire				
Nombre d'articles ou de piges sur les sites DEP ou DES, relatant une action ou une animation de l'école ou de l'établissement				
Evolution du nombre de foyers ou d'espaces élèves dans les écoles ou les établissements				

Objectif opérationnel 2
développer un contexte de vie scolaire favorable en termes de rapports avec les familles.

- **En améliorant la communication**

La politique de communication de l'école, du centre ou de l'établissement passe par l'aménagement de temps pour informer les parents sur les questions de vie scolaire, en ayant le souci de rendre compréhensible le langage institutionnel.

Un espace parents bien matérialisé, convivial, est ouvert dans chaque école, centre ou établissement. Un contact renforcé avec les familles, grâce au courrier électronique, est progressivement mis en place. L'expérimentation d'échanges réguliers et simultanés entre les élèves internes des Tuamotu et leur famille, à l'aide des outils de communication numérique, a eu des résultats très positifs. Cela conduit à la généraliser à tous les établissements des archipels ayant un internat. Ce dispositif est aussi destiné à renforcer la liaison entre le premier et le second degré, au service des parents d'élève, dans la mesure où les bornes Internet des écoles communales sont mises à leur disposition.

Chaque école, centre ou établissement crée et diffuse un livret d'accueil pour les parents. Il présente clairement les dispositifs pédagogiques et éducatifs offerts, ainsi que le programme des activités de l'année. Il donne également les grands axes du projet d'école, de centre ou d'établissement, les exigences et les engagements des équipes et le cadre de la collaboration attendue entre parents et enseignants.

Ces outils sont destinés à obtenir l'indispensable adhésion des parents aux différents aspects de la vie scolaire. En effet, ils doivent être eux-mêmes convaincus de leur intérêt pour se porter garants, en retour, de l'engagement à les suivre et pour inciter leurs enfants à respecter cet engagement tout au long de l'année. En outre, ces dispositifs permettent aux parents d'établir un contact avec des représentants de la communauté éducative en dehors des enjeux habituels soumis à l'évaluation.

- **En favorisant l'accueil**

Le niveau d'implication des parents dans la vie scolaire est un paramètre essentiel de la réussite de leurs enfants. Chaque école, centre ou établissement définit un programme annuel d'initiatives et d'actions créant ou renforçant la confiance des parents vis-à-vis du système éducatif et rendant attractive cette démarche. Chaque école ou établissement organise une journée « Parents d'élèves » quinze jours après la rentrée. Deux autres journées sont programmées systématiquement dans le calendrier annuel. Une « journée des excellences », en présence des parents et associant toute la communauté scolaire de l'école, du centre ou de l'établissement, est organisée lors du troisième trimestre de l'année scolaire.

4ème orientation-objectif opérationnel 2
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Evolution du % de parents participant à un dispositif « école des parents », dans l'école ou l'établissement				
Evolution du nombre d'écoles ou d'établissement ayant réalisé un livret d'accueil pour les parents				
Evolution du nombre de connexions sur le site de l'école ou de l'établissement				
Evolution du nombre d'écoles ou d'établissements ayant mis en place des journées d'excellence				
Evolution du % de parents participant aux journées annuelles « parents d'élève »				

Objectif opérationnel 3
engager toute la communauté éducative
dans le développement d'un contexte de vie scolaire favorable.

Par une démarche commune

Chaque personnel, selon son statut, joue un rôle éducatif. Chacun doit donc s'engager dans la politique de vie scolaire de l'école ou de l'établissement.

Chaque membre de la communauté scolaire de l'école, du centre ou de l'établissement doit considérer l'élève dans toutes ses dimensions afin de le motiver et de le rendre autonome.

Tous les personnels des écoles, des centres et des établissements s'approprient progressivement une culture de parcours éducatif, de l'école maternelle à la classe terminale.

L'absentéisme des élèves et le décrochage scolaire nécessitent la relance et le soutien des politiques éducatives et pédagogiques menées par les écoles et les établissements. Un observatoire de l'absentéisme est créé pour recueillir et analyser les données du problème ; il arrête des stratégies et des pratiques aussi bien pour définir une politique générale que pour soutenir l'engagement des établissements.

Pour que l'égalité des chances s'inscrive véritablement dans les faits, il est du devoir de l'institution d'intervenir là où s'observent les inégalités et les insuffisances les plus manifestes.

Par la formation

Chaque année, des stages « relations aux parents » sont offerts aux personnels, dans le cadre du plan annuel de formation.

L'institution propose aux personnels enseignants, de vie scolaire et de direction, des formations initiale et continue en matière juridique et de gestion des conflits.

La politique des bassins de formation, sur les questions de vie scolaire, prévoit la réunion périodique des inspecteurs de l'éducation nationale et des personnels d'encadrement des établissements du second degré. Son groupe de pilotage impulse une démarche commune s'inscrivant dans la continuité entre les premier et second degrés.

Par la mise en place de dispositifs

Les équipes éducatives et pédagogiques mettent en cohérence l'apprentissage du règlement intérieur avec les compétences des piliers 6 (compétences sociale et civique) et 7 (l'autonomie et l'initiative) du socle commun.

Des conventions ou protocoles police-gendarmerie-justice-éducation sont instaurés, chaque fois que cela est possible. L'encadrement des conduites addictives est une priorité pour toutes les équipes éducatives. Chaque école, centre ou établissement doit prévenir, contrôler, sanctionner les cas échéant, toutes les conduites déviantes.

Un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ou son équivalent, formalise, dans chaque école, centre ou établissement, la politique éducative en matière de santé et de citoyenneté.

4ème orientation-objectif opérationnel 3
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Evolution du taux d'absentéisme des élèves en école, collège, SEGPA, CETAD, UPI, LEGT, LP				
Evolution du taux de satisfaction des usagers de l'école ou de l'établissement (interne)				
Evolution du nombre d'écoles ou d'établissements ayant un CESC				
Evolution du nombre d'élèves ayant participé à des concours ouverts par le ministère de l'éducation ou par des partenaires extérieurs				
Evolution du taux de participation des parents d'élèves aux élections				
Evolution du taux de participation des parents d'élèves aux conseils de classe et aux rencontres parents-professeurs				

***

Objectif opérationnel 4
développer un contexte de vie scolaire qui favorise l'engagement et la responsabilisation des équipes et des élèves.

Etre citoyen au quotidien

L'école, centre ou l'établissement favorisent la participation des élèves aux différents concours relatifs à la citoyenneté.

L'école, centre ou l'établissement généralisent, chaque année, l'organisation de journées citoyennes en liaison avec le milieu associatif.

L'école, centre ou l'établissement initient des dispositifs qui placent l'élève en situation de responsabilité citoyenne (conseils de délégués, conseils de vie lycéenne, travaux d'intérêt général, etc.).

Le ministère de l'éducation et ses services organisent, chaque année, l'assemblée des représentants juniors de la Polynésie française pour le 1er degré, et une assemblée générale des délégués élèves ou des représentants des délégués pour le 2nd degré.

Apprendre à être citoyen

Le futur citoyen découvre les valeurs du « vivre ensemble », notamment dans le cadre du fonctionnement quotidien de sa classe.

L'école, centre ou l'établissement développent des actions de solidarité avec les élèves ou les personnes souffrant d'un handicap ou d'une différence.

Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Evolution du nombre d'infractions relevées dans l'application du règlement intérieur				
Evolution du % d'élèves ayant participé à une action citoyenne				
Evolution du % de personnels de vie scolaire et enseignant ayant participé à des actions concernant les questions de vie scolaire				
Evolution du nombre de projets de classe sur le « vivre ensemble »				
Evolution du nombre de projets de « solidarité » dans les écoles et les établissements				
Evolution du nombre de connexions à la page « espace parents » créée sur les sites d'école ou d'établissement, ou de la DEP et de la DES				

***

Objectif opérationnel 5

développer un contexte de vie scolaire favorable à une démarche de qualité dans les internats.

Par des améliorations matérielles

Le ministère de l'éducation avec ses services programment un plan pluriannuel de rénovation et de remise aux normes des infrastructures des internats.

L'établissement améliore le cadre de vie de l'interne. (espaces, équipements, etc.). Chaque gestionnaire développe une politique de qualité dans la restauration alimentaire de l'internat.

Par une politique d'animation

Un projet de vie de l'interne est fixé, avec la participation des élèves, dans chaque internat, pour faire de l'internat un lieu de vie et de travail.

Un programme annuel d'animation culturelle est défini et validé par le conseil d'école, de centre ou d'établissement.

Le ministère de l'éducation pérennise le dispositif de programme de loisirs éducatifs en internats (PLEI) pendant les courtes vacances scolaires.

Par l'accompagnement scolaire

Chaque école, centre ou établissement ayant un internat définit un programme d'accompagnement étroitement articulé avec les exigences scolaires (modalités, encadrement, relations entre enseignants et surveillants d'internat, outils documentaires, etc.).

En liaison avec l'infirmière scolaire, chaque école, centre ou établissement avec internat met en place une cellule de suivi médical, psychologique et social.

Chaque élève interne bénéficie d'un dispositif de communication et d'échanges avec sa famille.

Un outil de suivi et de valorisation de la réussite des élèves internes, et des internats, est institué.

4ème orientation-objectif opérationnel 5

Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Evolution du taux de satisfaction des élèves en internat dans leur statut d'interne				
Evolution du nombre de connexions ou de communications entre les élèves internes et leur famille, pour chaque internat				
Evolution du taux de réussite aux examens des élèves internes par rapport aux non internes				
Evolution du taux de passage en classe supérieure des élèves internes par rapport aux non internes				

***

Objectif opérationnel 6

développer un contexte de vie scolaire favorisant le rapport avec le contexte polynésien.

Le projet d'école, de centre ou d'établissement décline obligatoirement une politique culturelle et artistique de proximité, dans un cadre partenarial.

Le projet d'école, de centre ou d'établissement définit les priorités d'acquisition d'une culture humaniste en lien avec les compétences du pilier 5 du socle commun.

Chaque fois que cela est possible, l'implication des familles, des parents d'élèves, des ressources extérieures locales, dans le cadre d'un partenariat école-société, est à privilégier.

Une journée culturelle polynésienne est initiée et généralisée dans le calendrier annuel.

4ème orientation-objectif opérationnel 6
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Evolution du nombre de journées polynésiennes organisées dans les écoles et les établissements				
Evolution du nombre d'actions culturelles en partenariat avec les ressources culturelles de proximité				
Evolution du nombre d'élèves apprenant une langue polynésienne en LV2 ou LV3				
Comparaison du taux de réussite des élèves ayant suivi un enseignement en langues polynésiennes avec ceux n'en ayant pas suivi				

Objectif opérationnel 7
développer un contexte de vie scolaire favorisant l'ouverture à la région Pacifique et à l'Europe.

S'ouvrir au monde

Le processus de mondialisation progresse et s'accélère. Des dispositifs expérimentaux et novateurs sont donc mis à la disposition des élèves pour les aider à suivre et comprendre les mutations qui les entourent. Toute action qui contribue à la découverte et au rapprochement des cultures et des peuples est encouragée.

Un conseil polynésien aux relations européennes, internationales et de coopération (CPREIC) est créé. Il devient l'espace d'échange et d'orientation des différents niveaux d'enseignement, pour la mise en œuvre d'une politique européenne et internationale.

Chaque école, centre ou établissement s'efforce d'associer l'apprentissage des langues et l'ouverture culturelle et humaine liée à cet enseignement. Dans cette optique, les classes « Pacifique » sont développées.

Le jumelage de chaque école, centre et établissement avec un établissement européen ou situé dans le reste du monde, en particulier dans la région Pacifique, est encouragé. Les échanges épistolaires généralisés sont la première expression d'une telle démarche.

Le développement des programmes internationaux d'échanges scolaires passe par la constitution d'un groupe de pilotage au niveau du ministère de l'éducation. Il intervient pour tout ce qui relève de la coopération éducative internationale:

- expertise en gestion de projets européens : développement et suivi de projets en coordination avec l'Agence nationale Europe Education Formation France ;
- projets avec le Fonds spécifique Outremer-expérimentation de la jeunesse, en relation avec la direction des actions de l'Etat du Haut Commissariat ;
- suivi et développement des sections internationales dans les établissements ;
- ouverture des établissements dans le cadre des villes jumelées avec leurs communes, etc.

4ème orientation-objectif opérationnel 7
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Evolution du nombre de projets d'échanges scolaires internationaux				
Evolution du % d'élèves ayant participé à une activité internationale, en école, collège et lycée				
Evolution du % d'élèves d'école, de collège et de lycée ayant un correspondant étranger				
Comparaison du taux de réussite au DNB et au baccalauréat des élèves des classes Pacifique avec celui des élèves des autres classes				

CINQUIEME ORIENTATION
AMELIORER LA REUSSITE DES ELEVES EN AGISSANT SUR LA PROFESSIONNALISATION DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION

OBJECTIF GENERAL

créer et pérenniser les conditions d'une mise en réseau et d'une mutualisation des ressources humaines d'enseignement, de formation et d'encadrement, pour optimiser l'efficacité pédagogique de chaque enseignant.

Cette orientation vise la stabilisation et l'approfondissement des acquis de la formation initiale. Elle met l'accent sur le réinvestissement de la formation continue et sur la réalité du travail d'équipe. Elle pose l'inspection des personnels comme levier de l'évolution des pratiques, en liaison avec les missions pédagogiques des personnels de direction.

Objectif opérationnel 1

renforcer la formation et l'accompagnement des personnels à profils spécifiques.

La formation et l'accompagnement des personnels à profils spécifiques doivent cibler les priorités de la politique éducative et la prise en charge de la diversité des élèves dans la classe. Ils doivent aussi mettre l'accent sur la communication avec les partenaires de l'école que sont les parents, les communes, les associations, etc. Ils concernent tout particulièrement :

- l'entrée dans le métier des néo-titulaires ;
- la prise en charge des professeurs stagiaires du second degré ;
- les formations de spécialisation des acteurs concernés par l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés : enseignants spécialisés, auxiliaires de vie scolaire (AVS), parents ;
- la constitution et la mobilisation de personnes ressources, pour assurer la continuité éducatives des actions.

5ème orientation-objectif opérationnel 1
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% des professeurs d'école néo-titulaires ayant bénéficié d'un suivi régulier (3 visites) et positif au terme de l'année T1				
% de professeurs d'école néo-titulaires dont l'efficacité professionnelle a été constatée lors de leur première inspection à l'année T2				
% de professeurs stagiaires du second degré dont l'année de stage a été effectivement validée				
% des enseignants scolarisant des élèves handicapés en milieu ordinaire ayant bénéficié d'une formation adaptée récente (moins de 3 ans)				
% de personnels spécialisés (enseignants, AVS) ayant bénéficié d'une formation adaptée récente (moins de 2 ans)				

Objectif opérationnel 2

outiller et former les enseignants des premier et second degrés, pour une mise en œuvre concertée des programmes officiels et du socle commun de connaissances et de compétences.

Les livrets de compétences pour chaque palier, outils de liaison intra et inter cycles sont mis en place.

Les dispositifs de prise en charge de la difficulté scolaire et tout particulièrement les programmes personnalisés de réussite éducative sont harmonisés par un texte de cadrage, un mode d'emploi et des modalités de mobilisation des partenaires.

La mise en synergie des moyens humains – enseignants spécialisés, enseignants-ressources, auxiliaires de vie scolaire, etc. – et matériels, inter-degrés, doit être opérée. Ainsi, des échanges de service sont formalisés par une inscription dans des projets.

L'amélioration des résultats scolaires des élèves nécessite aussi que la mutualisation des réflexions et des outils soit systématique pour certains enseignements prioritaires comme la langue française, les langues et culture polynésiennes, l'anglais, les sciences.

Chaque année, des modules de formation regroupant des enseignants des premier et second degrés sont inscrits au plan de formation continue.

5ème orientation-objectif opérationnel 2
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Proportion d'écoles et d'établissements ayant mis en place un livret de compétences pour l'évaluation des programmes officiels et du socle commun				
% de modules de formation sur la mise en œuvre des programmes officiels et du socle commun, proposés dans les plans de formation des premier et second degrés				
Proportion de projets d'école ou d'établissement intégrant des échanges de service et/ou de moyens matériels.				
Proportion de modules de formation regroupant des enseignants des premier et second degrés, inscrits aux plans de formation continue des premier et second degrés.				

***

Objectif opérationnel 3

former les formateurs et les personnels d'encadrement.

Les actions de formation qualifiante préparant aux fonctions d'encadrement et de formation doivent être poursuivies. Elles concernent tous les personnels destinés à former et à encadrer.

Des regroupements thématiques réguliers des personnels de formation et d'encadrement sont assurés pour construire une approche commune d'une mise en œuvre efficiente des priorités de la politique éducative.

Des intervenants extérieurs, reconnus pour leur expertise, sont sollicités pour participer à ces actions de formation.

5ème orientation-objectif opérationnel 3
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de stages de formation qualifiante préparant aux métiers d'encadrement et de formation, inscrits aux plans de formation continue des premier et second degrés				

***

Objectif opérationnel 4
assurer un suivi rigoureux de la formation continue des personnels enseignants, afin d'optimiser la formation de tous, tout au long de la carrière.

Le dispositif de suivi du « capital formation » de chaque enseignant est assuré par les services du personnel, sous la forme de bases de données dynamiques.

Les stages de formation sont attribués de façon équitable et justifiée en croisant les avis des corps d'inspection ou des chefs d'établissement avec la situation de chaque enseignant et les besoins constatés.

La place des stages à public désigné est renforcée pour mieux lier l'action de formation aux besoins des élèves et aux priorités institutionnelles. C'est une obligation pour tout ce qui concerne les secteurs identifiés comme prioritaires.

5ème orientation-objectif opérationnel 4
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% de réunions de directeurs et de chefs d'établissements consacrés au pilotage pour l'amélioration des résultats scolaires des élèves				
% d'écoles et d'établissement ayant bénéficié de stages (d'école ou d'établissement) visant la culture du pilotage dans une démarche de projet				
% d'enseignants ayant bénéficié en moyenne de 5 jours de formation par an				
% d'enseignants n'ayant bénéficié d'aucune action de formation				
% de stages à public désigné concernant les priorités de la politique éducative, proposés aux plans de formation continue des premier et second degrés				
% d'enseignants signalés par les corps d'inspection ayant bénéficié effectivement d'un stage de formation à public désigné				

***

Objectif opérationnel 5
développer la formation à distance et la mutualisation des pratiques innovantes et efficaces, en recourant aux technologies numériques.

Afin qu'aucun enseignant, aucune équipe, ne soient isolés, deux outils essentiels sont mis en œuvre pour créer du lien pédagogique :

- un espace numérique de travail collaboratif, inter-degrés, pour répondre progressivement aux demandes d'information pédagogique émanant d'établissements ou d'enseignants. Des formations à distance sont aussi expérimentées ou développées.

- un maillage rationnel des personnes ressources en pédagogie et en didactique, chargées d'œuvrer aux plans transdisciplinaire et disciplinaire, et en inter-degrés, devra être rapidement constitué.

Des personnes ressources qualifiées sont affectées à la gestion quotidienne des réseaux informatiques.

5ème orientation-objectif opérationnel 5
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de demandes ou de sollicitations à distance traitées annuellement, en distinguant les premier et second degrés				
Délai moyen de réponse aux sollicitations, par domaine, en distinguant les premier et second degrés				
Taux de satisfaction des utilisateurs				
Nombre de modules de formation à distance proposés aux enseignants				

ORIENTATION 6
AMELIORER LE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF EN S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE DE PERFORMANCE ET D'EFFICIENCE.

OBJECTIF GENERAL

Optimiser les conditions de la réussite scolaire en rationalisant le pilotage des acteurs et des moyens du service public d'éducation.

Le ministère de l'éducation et ses services se dotent d'outils d'évaluation et définissent des indicateurs communs aux 1er et 2nd degrés et à l'enseignement supérieur non universitaire qui permettent un suivi des élèves et de leur parcours scolaire jusqu'à l'insertion professionnelle de ces derniers. L'analyse de ce suivi et les conclusions qui en découlent guideront la répartition des ressources humaines et des moyens attribués aux écoles et établissements et à leurs projets.

Objectif opérationnel 1

Disposer d'outils d'évaluation, d'indicateurs communs et d'outils de gestion

Elaborer le projet d'école et d'établissement dans une logique de performance

Les écoles et établissements adoptent une démarche de projet qui prend appui sur des outils d'évaluations et des indicateurs communs. Les écoles et les établissements veillent à intègrer les axes prioritaires de la politique éducative du pays mais également des problématiques qui leur sont plus spécifiques. Les projets d'école, de centre et d'établissement fixent des objectifs généraux déclinés en objectifs opérationnels, après une évaluation globale de la situation pédagogique, sociale et financière de la structure éducative. A chaque objectif opérationnel seront associés des actions et des indicateurs de résultats. Ces mêmes indicateurs définissent les outils d'évaluation nécessaires.

Les services de l'éducation mettent à disposition des écoles, des centres et des établissements un canevas de projet d'école, de centre et d'établissement élaborés selon le schéma ci-dessus défini.

Elaborer des tableaux de bord qui offrent une vision spécifique et globale du système éducatif polynésien

Les évaluations diagnostiques en fin de cycle II et III et en entrée du collège et du lycée, ainsi que les résultats aux examens sanctionnés par l'obtention d'un diplôme national ou territorial constituent les premiers outils d'évaluation. Ils font l'objet d'une exploitation concertée et croisée.

Les services de l'éducation déterminent les outils d'évaluation et les indicateurs communs et se dotent de tableaux de bord pour un pilotage éclairé des actions. Ces tableaux de bord doivent permettre une vision du système éducatif à différent degré à savoir au niveau de l'école et de l'établissement, de la circonscription pédagogique, des bassins d'éducation et de formation, et du pays.

Disposer d'outils performants de gestion et de suivi

Les services de l'éducation se dotent d'outils de gestion et de suivi d'élèves et des personnels de l'éducation. . La mise en œuvre et le développement dans toutes les écoles et CJA de Polynésie française de l'application nationale BE1D doit y concourir.Des réseaux d'échanges entre écoles, établissements, circonscriptions pédagogiques, services de l'éducation et ministère de l'éducation sont créés pour permettre des analyses croisées. La réflexion mission dédiée aux divisions ou services chargés de l'évaluation et de la prospective sera précisée en fonction de cet objectif.

6ème orientation-objectif opérationnel 1
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% d'écoles, de centre et d'établissements équipés d'outils de suivi et de gestion d'élèves et des personnels				
Nombre de stages de formation dispensés dans le cadre de l'utilisation des outils de suivi et de gestion des élèves et des personnels				
Taux de scolarisation des enfants de moins de 5 ans, de 5 ans et de 16 ans				
Taux d'absentéisme en cycle 3, au collège, au centre, au lycée				
Taux de décrochage scolaire en cycle 3, au collège, au centre, au lycée				
Nombre de dispositifs ou projets mis en place pour lutter contre l'absentéisme en cycle 3, au collège, au centre, au lycée				
Nombre de dispositifs ou projets ayant permis de remédier aux problèmes d'absentéisme				
Nombre de dispositifs mis en place pour lutter contre le décrochage scolaire en cycle 3, au collège, au centre, au lycée				
Nombre de dispositifs ou projets ayant permis de remédier aux problèmes de décrochage scolaire				

***

Objectif opérationnel 2
Améliorer la gestion et la répartition des ressources humaines et des moyens au regard des besoins des élèves

Répartir les ressources humaines et les moyens au regard des besoins des élèves dans leur environnement

Les instruments de pilotage et d'évaluation permettent de suivre les élèves tout au long de leur parcours scolaire et ce jusqu'à l'insertion professionnelle. Ils doivent aussi nous conduire à veiller à une répartition harmonisée des ressources humaines et des moyens alloués, en fonction de besoins dont l'estimation est affinée par l'analyse réalisée. L'environnement géographique, social et économique d'un élève ou d'une population d'élèves doit également être pris en compte.

6ème orientation-objectif opérationnel 2
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Le taux d'encadrement des élèves au regard de la population scolaire				
L'évolution du coût de fonctionnement et d'investissement des écoles, des centres et des établissements				

***

Objectif opérationnel 3

Optimiser les moyens en personnel enseignant, administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative et leurs performances.

Repositionner les personnels d'encadrement dans leurs missions d'évaluations et de contrôle

Les services de l'éducation veillent à garantir aux personnels enseignants une fréquence d'inspection conforme aux aux recommandations de l'Inspection générale de l'éducation nationale Ils veillent également à assurer aux enseignants en difficulté un accompagnement pédagogique par le biais des visites de conseillers pédagogiques. L'inspection des personnels permanents (CIMM) est renforcée. En outre, une attention rigoureuse sera portée au respect des obligations, devoirs et responsabilités de chacun et les personnels d'encadrement seront encouragés à exercer pleinement leurs missions de contrôle, de recadrage, voire de mise en œuvre des procédures disciplinaires lorsque nécessaire.

Régulariser l'absentéisme des personnels administratifs et enseignants

Les outils de gestion permettent un suivi affiné de l'absentéisme des personnels administratifs et des enseignants. Par ailleurs, les moyens sont pris pour faire assurer le suivi médical des agents et tant que faire se peut des contrôles par la caisse de prévoyance sociale ou autre organisme compétent.

Néanmoins, les services de l'éducation accordent une attention particulière aux personnels enseignants en difficulté médicales ou autres : activité professionnelle en constante évolution, niveau de qualification plus exigeant … Des réflexions relatives aux dispositifs possibles d'accompagnement des enseignants en difficulté professionnelle ou aux possibilités de changement de carrière devront être menées.

Valoriser les personnels enseignants dans leur engagement

Le métier d'enseignant évolue, de nouvelles missions apparaissent, d'autres se transforment. L'enseignant ou le professeur qui s'engage fortement dans la vie de son école ou établissement, la direction d'un projet de voyage culturel et linguistique pour les élèves, l'exercice du métier d'enseignant dans une école ou établissement réputé difficile, tous ces éléments sont à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation de l'enseignant et doivent participer à la promotion professionnelle dans le respect des règles statutaires.

Les services de l'éducation veillent à garantir ce type de valorisation par la mise en place d'une commission d'harmonisation de l'évaluation des enseignants.

Détecter et valoriser des compétences

La Polynésie française a besoin de cadres. Les services de l'éducation doivent détecter, valoriser et accompagner ses personnels à haut potentiel dont les projets de carrière conduiront à occuper des postes d'encadrement. Au delà de la constitution de viviers de personnels pour les fonctions d'encadrement, il s'agit d'élaborer des parcours professionnels susceptibles de valoriser les compétences acquises pour l'accès aux corps d'encadrement supérieur. Cela suppose de faire vivre ces viviers, par la formation continue, par la mise en situation (faisant-fonction), par l'accompagnement dans le déroulement de carrière (priorité pour l'accès à certains postes) et par l'évaluation du projet professionnel.

Accueillir les nouveaux arrivants

Des efforts devront être poursuivis dans les modalités d'accueil des nouveaux arrivants. La remise d'un livret d'accueil à chaque personnel apporte des éléments d'information importants sur les caractéristiques et orientations du pays.

6ème orientation-objectif opérationnel 3
Indicateurs de performance

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
% de retard dans les inspections des personnels des 1er et 2nd degrés				
Evolution du taux d'absentéisme des personnels				
% de rapports d'inspection prenant en compte l'implication des personnels				
Nombre de projet de carrière qui conduisent à des postes d'encadrement				

***

Objectif opérationnel 4
Garantir et préserver le lien entre tous les membres de la communauté éducative.

Rénover et renouveler le dialogue:

- entre les services de l'éducation, les écoles, les centres et établissements :

La préparation, la conclusion, le suivi et l'évaluation du projet d'école et d'établissement constitue le « fil rouge » de ce dialogue.

Les services de l'éducation encouragent et favorisent les échanges entre les personnels d'encadrement des 1er et des 2nd degrés. Les circonscriptions pédagogiques et les bassins d'éducation et de formation sont des lieux d'échanges de pratiques, de réflexions collective et de dialogue entre écoles et établissment d'une même zone géographique. Ces entités offrent d'ailleurs un cadre d'analyse et de stratégie territoriales. Une attention particulière sera accordée à l'offre de formation dans un souci d'équilibre entre les différentes zones géographiques, et avec la volonté de mieux identifier le parcours de formation du niveau V au niveau III.

- entre les services de l'éducation, les écoles, établissements et les parents d'élèves

Le parent prend et a sa place dans l'Ecole. Des dispositifs permettent aux parents d'élèves de participer à la vie de l'école : association des parents d'élèves, composition du conseil d'école ou d'établissement …Cependant, il est tout aussi important pour les parents d'élèves de rencontrer le ministre en charge de l'éducation et ses services. Des moyens doivent mis en place pour faciliter ce type de rencontres et d'échanges.

- entre les services de l'éducation, les communes, le monde de l'emploi, les associations périscolaires

Les membres de la communauté éducative contribuent à la réussite des élèves. Les services de l'éducation veillent à les solliciter, les associer, créent des passerelles, privilégient la discussion afin que tous oeuvrent ensemble.